

Caisse Départementale
Scolaire

Allocation forfaitaire

Approbation du
programme 69.70

Vu à Valence

29 mai 1970

des travaux et acquisitions à réaliser pour l'amélioration du
service scolaire, en vue de l'utilisation des fonds provenant
de la Caisse Départementale "attribution forfaitaire" pour l'année
69.70.

Je propose le projet suivant:

Achats de livres et fournitures scolaires art. 607	250,00
Service des annuités d'emprunts art 16 et 671	1673,59

Le Conseil après avoir délibéré,

Approuve le programme ci-dessus, sollicite la participation
de la Caisse Départementale pour les acquisitions et vote la
participation communale normale.

~~Stallone~~ ~~Charasson~~ ~~Mottet~~ ~~Delage~~ ~~Champney~~ ~~Penek~~ ~~Mortas~~
11 juin 1970

Présents : M^{rs} Belley, Mottet, Delage, Champney H., Penek, Mortas,
Champney L., Charasson, Miron.

V.C. n° 1

achats des terrains

Vu le 27-7-70

à Valence

M. le Maire rappelle les délibérations antérieures, relatives
à l'élargissement de la V.C. n° 1, entre Meymans et P.C.D. 125.

M. le Maire demande au Conseil Municipal,
l'autorisation d'accepter les achats des terrains nécessaires
à cet élargissement, sur toute sa longueur et à signer les
actes.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal.

ex le 21.7.70

- Autorise le Maire à accepter les cessions.
- Autorise à signer les actes intervenus au nom de la
Commune

~~Stallone~~ ~~Charasson~~ ~~Mottet~~ ~~Delage~~ ~~Champney~~ ~~Penek~~ ~~Mortas~~
28 juillet 1970

Compte gestion
1969

Vu et approuvé le
5 Août 1970

de C.M. après s'être fait présenter les budgets primitif et
supplémentaire de l'exercice 1969 et les autorisations spéciales
qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer,
le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le
compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de
développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif,
l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des notes à
payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte Administratif 1969.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures
le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1968

celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations paraissent régulières.

Delibère :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 69 au 31 Décembre 1969, y compris celles relatives à la journal complémentaire, fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion.

	Solde au début de gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Solde à la clôture de la gestion	
	Debiteurs	Crediturs	Debit	Credit	Debiteurs	Crediturs
Classes 1 et 2	2 866 954	2 866 689 55	376 021 84	366 658 74	3 045 217 41	3 035 589 26
classe 4	7 371 51	10 152 81	9 087 0 44	115 077 51	58 050 55	85 048 92
classe 5	19 982 53		478 169 93	432 158 33	65 994 13	
Classes 6-7-8		17 465 68	107 899 72	139 057 35		48 623 31
TOTAUX	2 894 308 04	2 894 308 04	1 052 961 93	1 052 961 93	3 169 262 09	3 169 262 09

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1969 arrêté comme suit les résultats totaux des différents sections budgétaires et des budgets annexes :

	Résultats à Clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à Clôture de l'exercice	
	Deficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Deficits	Excédents
Section ord.		17 465 68	107 899 72	139 057 35		48 623 31
- extra ord.	264 45		104 684 54	45 321 44	9627 55	
TOTAUX	264 45	17 465 68	212 584 26	234 378 79	9627 55	48 623 31

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

Total des soldes repris au début de la gestion : 143,50

Total des opérations constatées au cours de la gestion : 61,50

Total des soldes à la clôture de la gestion : 82,00

4° Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1969 par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part

mandats
les
ans des
licies.
ri janvier
ournoi
le total
de la

gestion
éditeurs
035 589 86
85 048 92
48 623 31
69 262 09

ite
étains
ercie
édents
623 31
623 31

les
1969
part

— Dudit —

Concernant l'approbation du compte d'Administration dressé par M. Belley, Maire.

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait représenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 1969 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte d'Administration dressé par le maire accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. Belley, maire, a notamment administré pendant le cours de l'exercice 1969, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget 1969, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes.

Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'Exercice		Résultats à Cloture de l'Exercice	
Déficits	Excédents	Mandats Emis	Titres Emis	Déficits	Excédents
	17.465 68	107 899 72	139 057 35		48 623 31
264 45		104 684 54	95 321 44	9 627 55	
264 45	17.465 68	212 584 26	234 378 79	9 627 55	48 623 31

Approuve l'ensemble de la Comptabilité d'Administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 1969, définitivement closes et les crédits annulés.

— Dudit —

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée, des propositions de location de la salle des Fêtes, soumises par la commission municipale désignée à cet effet (notre délibération du 19 Octobre 1969, approuvée par M. le Préfet de la Drome, le 19 Décembre 1969)

Nommant: M. Champey Henri, Président, M. Belley, Delays, Mottet, délégués du Conseil Municipal.

M. M. Matras et Guibaud Maxime, délégués du Comité des Fêtes. de Conseil, Vu l'exposé de M. le Maire,

Tarif

Location de la salle des Fêtes

Vu et approuvé le 15 Sept. 70

Vu le rapport précité, A l'unanimité, dit que la salle des fêtes sera louée dans les conditions suivantes :

Par séance	étrangers	Locaux
Bals 1 ^o séance	400,00	100,00
" 2 ^o -	200,00	50,00
" 3 ^o -		70,00
Lotos - belotes concours	200,00	50,00
Théâtre-galas	250,00	60,00 gratuit
Location pour banquet	250,00	100,00
		150,00

Tarif pour les organisations étrangères à la commune, une majoration de 50% au tarif ci-dessus.

Toutes séances sans recette seront gratuites pour les sociétés locales, qui devront toutefois assurer le lavage et le nettoyage de la salle.

Il ne sera pas nommé de Régisseur à cet effet et les redevances seront versées à M. le Percepteur de Bouvy de Peage, Receveur Municipal, de la Commune sur production d'un bulletin de recette établi par M. le Maire.

Stamp *Champeg* *Mottet*
St Champeg *Paul Niki* *Paul Niki* *Mottet* *16 Belley*

15. Septembre 1970

M. le Maire communique au C.M. la circulaire de M. le Préfet de la Drôme du 7. août 70, ayant pour objet la révision des listes électorales.

Cette circulaire demande de désigner des délégués pour former la commission administrative, et, dans chaque section.

Il propose pour la section de Meymanns, M. Champeg Henri. Section de Beauregard. M. Mottet Marc.

M. Milatas Lucien, délégué, chargé de dresser la liste générale.

Après en avoir le Conseil Municipal, accepte ces propositions. dudit.

Le C.M., vu les dispositions de l'arrêté préfectoral du 14 juin 1968.

Décide qu'à l'avenir le personnel communal sera recruté conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Administration Communale et par le statut général du Personnel Communal.

Révision listes électorales

Vu à Valence le 29 septembre 1970

Recrutement du Personnel Communal Vu à Valence le 13 Octobre 1970

Demande en chemi de la U.C. au C.D

Vire m Vu à le 10

Observ sur le 1968. Indem assura

14 Octobre 1970

M. le Maire expose au C.M. que la voie communale n° 6 du village de Beauegard au c.d. 125, croix Thomas, connaît une circulation très intense.

Demande de classement en chemin Départemental de la U.C. n° 6 de Beauegard au c.d. 125 Croix Thomas

Il signale qu'en raison d'une circulation importante de véhicules lourds, transport de sable en particulier, un trafic s'effectue chaque jour sur ce chemin et dépasse le cadre communal.

M. le Maire propose de demander le classement de cette voie dans la voie départementale.

Le C.M., vu les explications de M. le Maire, considérant que ce chemin en cause constitue une des voies les plus importantes de la commune.

Sollicite l'agrément de M. le Préfet de la Drome de classer dans la voie Départementale le chemin communal n° 6 sur une longueur de 1290 mètres.

M. Besley

Paul Charbonnet
Alboreo
Paul Charbonnet
Alboreo
Paul Charbonnet
Alboreo

10 Décembre 1970

Conseil au complet.

Virements de Crédits
Vu à Valence
le 16 Décembre 70

Diminution sur les crédits ^{déjà} alloués	Augmentation des crédits
article 6011 2760,05	chapitre 61 - Salaires. 1250,00
chapitre 66 4000,00	article 2315 Publicité U.C. 1 258,01
article 826 711,15	- 264 Emprunt Synd. Electif. 1021,85
- 83 60,00	- 6407 - - - 1001,34
	- 6011 B.A.S. 1000,00
<u>3531,20</u>	<u>3531,20</u>

M. Charbonnet
Alboreo
Paul Charbonnet
Alboreo
Paul Charbonnet
Alboreo

21 Décembre 1970

Observation de T.G. sur le compte de gestion 1968. Il s'agit d'une indemnité versée pour une assurance.

Suite aux explications fournies par M. le Maire, les Conseillers Municipaux sont d'accord pour les sommes proposées par la C^{ie} d'Assurances "La Continentale" afférentes aux sinistres de deux chemins aux bâtiments communaux de fus. 540 et 1042.

Ces remboursements sont ^{raison} à des et couvrent les dépenses occasionnées pour ces réparations.

La présente délibération a été prise, pour satisfaire à une observation de M. le Trésorier Payeur Général sur le compte de gestion 1968.

Paul Charbonnet
Alboreo

Paul Charbonnet
Alboreo
Paul Charbonnet
Alboreo

15 Janvier 1971

Présents: M. Bellej. Mottet. Delage. Champey H. Penel. Maitas
Champey L. Mireau. Doyon. Charasson.

Après l'effondrement d'une partie de la charpente
métallique de la salle des Fêtes de Meymans, entraînant
de gros dégâts.

Sinistre dû aux fortes chutes de neige des 27-28-29.
Decembre 1970.

Le Conseil Municipal.

Decide de charger, M. Dorel, Architecte à Romans de nous
Etablir un devis de démolition - déblaiement. et un devis
de remise en état

dudit.

Suite à un incendie de cheminée à l'école de Meymans,

logement institutrice.

Le C.M. approuve la somme de 932,56 frs. proposée
par la C^e d'assurances "la Continentale"

Le remboursement couvre la dépense engagée pour la
réfection de cette cheminée.

dudit

Subvention à B.A.S

tiré du chapitre 62	200,00		
- - 64	500,00		
- - 66	300,00	vire à article 657	1000,00

Budget Aide Sociale emploi de la subvention de 1000,00 au compte 443/601

Une subvention de l'agriculture versée par erreur à la commune, pour
le Syndicat d'Electrification de Beauregard Baret.

~~ouvert~~ crédits ouverts en recette crédits ouverts en dépenses

article 1055 = 10600,00 article 1055 = 10.600,00

4 Fevrier 1971

Présents, M. Mottet. Delage - Penel. Champey H. Champey L.
Charasson. Mireau

M. le Maire présente au C.M., le devis de remise en état
de la salle des Fêtes de Meymans, salle qui s'est effondrée en
partie à la suite des fortes chutes de neige de Décembre.

Le devis s'élève à la somme de 36.777,31

M. le Maire précise que la commune ne peut prendre pour elle cette
dépense supplémentaire.

Il demande que cette remise en état soit prise en charge en totalité.
Le C.M. approuve la demande de M. le Maire.

Salle des Fêtes
Designation d'un
architecte pour remise
en état, après sinistre
neige
Vu à Valence le
25-1-71

Approbation d'un versement
par une C^e d'assurances
après sinistre.

virement de credit
Vu à Valence le
8. 2. 71

demande de prise
en charge de la
réparation de la salle
des Fêtes, après sinistre
neige

installat
poste d
publie au
de Cham
Vu à Va
11 Fevri

Salle des
Meymans
Chaufla
Designat
technic
Vu et a
le 4
(sans en
prononc

Das
ente
inant
28.23.
de nous
de vis
mans,
sois
la
300
pte 443/601
un
ey L.
état
en
1
elle cette
talité.

Installation d'un
poste d'abonnement
public au quartier
de Chaumat.
Vu à Valen ce 6
11 Février 71

du dit.
M. le Maire présente au C.M. une demande de M. Blache Jean,
quartier chaumat à Beauregard-Baret.
M. Blache revendique l'installation d'un poste d'abonnement public.
M. le Maire précise que ce quartier est éloigné de l'abonné public
de 1500 mètres environ.
Le C.M. après avoir délibéré.
Est d'accord pour l'installation de cet abonné, M. Blache Jean,
propriétaire au dit. lieu, accepte cette installation dans une pièce lui
appartenant et qui serait publique
Le Conseil prend l'engagement de supporter les dépenses de
premier établissement, les redevances incombant à la commune (taxe
de raccordement, part contributive et dépôt de garantie) ainsi que les
redevances d'abonnement et location d'entretien. Autorise M. le Maire
sous réserve de l'approbation de M. le Préfet, à signer le contrat
d'abonnement.

M. le Maire informe que cette installation peut être réalisable
immédiatement, moyennant le versement d'une taxe de 600 francs.
La commune acquittera la somme de 600 F. et les redevances
annuelles.

Les crédits nécessaires à cette installation sont prévus au
budget, art. 664.
Autorise M. le Maire à signer le contrat
du 14 Octobre 1970

Salle des Fêtes de
Meymans.
Chauffage Central
Designation du
Technicien + Financement
Vu et approuvé
le 4 Février 71
(sans engagement de
promesse de subvention)

M. le Maire rappelle la délibération du 15 Septembre, relative
à un projet de chauffage central à la salle des FÊtes de Meymans.
Par lettre du 28 Septembre, M. le Préfet demandait de
le signer ~~M. Guilloud~~ M. Guilloud comme technicien.
Le Conseil, après avoir délibéré,
Designe M. Guilloud comme Technicien.
Accepte la convention d'honoraires liant la commune à M. Guilloud
Le Financement du projet sera prévu sur le budget primitif 71.
Part communale et subvention.

— du dit —
du 20 Octobre 70. présents M. Bellep. Delage. Mottet. Champoy H. Ponce. Matus
Champoy L. Doyon. Charasson. Meneen.
M. le Maire rend compte à l'Assemblée de diverses démarches
faites près de M. Rivail Leopold, en vue d'obtenir un accord

amiable pour l'acquisition du terrain cadastré :			
section	AM 60	superficie	503 m ²
section	AM 63	"	756 m ²
section	AM 64	"	<u>90 m²</u>
Total.			1349 m ²

élargissement V.C. n°1.
Expropriation du terrain
Rivail de op. old

en bordure du projet existe des arbres, qui pourraient être élagués, après réalisation des travaux.

Une dernière proposition amiable a été faite à l'intéressé le 15 Octobre 1970, mais par un courrier en date du 19 Octobre, M. Rivail s'il accepte la proposition faite pour le terrain, refuse l'estimation établie avec le Conseil pour l'élagage de ses arbres.

Rappelant la date d'approbation du dossier, la partie de l'arrêté Préfectoral n° 2203 en date du 14 mai 1970, sur l'utilité publique du projet et la cessibilité des parcelles décrites dans le dossier d'exécution, toutes les acquisitions de terrain à l'amiable obtenues, exception faite pour M. Rivail.

Il propose à l'Assemblée de délibérer sur cette affaire.
de Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Tenant compte des propositions fort raisonnables faites aux propriétaires et acceptées par tous à l'exception de M. Rivail, Considérant la nécessité de procéder d'urgence à l'exécution des travaux, l'adjudicataire désigné le 16 juin étant habilité à commencer les travaux depuis le 1^{er} juillet 70.

Vu que le financement des travaux en est déjà assuré depuis 1969 et que tout retard devient préjudiciable aux finances de la commune.

Decide: A défaut d'accord amiable obtenu jusqu'à ce jour de poursuivre par voie d'expropriation l'acquisition du terrain

— du dit 14.2.71 —

Elections des Puid'hommes
désignation délégués
Vu à Valence
le 25 Fev. 71

M. Mottelet communique au Conseil la circulaire de M. le Préfet de la Drôme du 25.1.71, ayant pour objet la révision de la liste électorale du Conseil des Puid'hommes. Il s'agit de nommer des délégués.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, nomme:
Un délégué P. agricole: M. Vinay Paul, délégué ouvrier et employé

(Signatures)
Mottelet, Charney, Puffe, Aborecci, Mottelet, Paul, etc.

visement de
du Valence le
liste él.
Chambre de
Vu à Val
le 24.3

visement de credits
à Valence le 10.3.71

listes électorales
Chambre des Métiers
Vu à Valence
le 24.3.71

dudit.

tire du compte 831 200,00, voir article 2149, 200,00. achat de chaises
dudit.

M. le Maire communique au conseil, la circulaire de
M. le Préfet, demandant de désigner deux délégués, pour
la révision des listes électorales de la chambre des métiers.

Après avoir délibéré, le conseil désigne :

Un délégué Chef d'Entreprise : M. Delage Aimé,
A défaut de compagnon, 1 second délégué Chef d'Entreprise
M. Lyonnet Roger.

14 Avril 1971

Procès Verbal Election
du Maire et de l'Adjoint

L'an mil neuf cent soixante et onze, le quatre Avril,
à dix heures trente, les membres du conseil municipal de la commune
de Beauregard-Baret proclamés par le bureau électoral à la suite
des opérations du 14 et 21 mars 1971, se sont réunis dans la
salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée
par le Maire, le 3 avril 1971, conformément aux articles 24
et 59 du Code d'Administration communale.

Étaient présents M. les Conseillers municipaux : M. Charasson.
Benistant Raymond, M. Lucas Yves, Champey Louis, Bossanne Louis,
M. Lucien Pierre, M. Lottet Marc, Champey Henri, M. Lottet Jean, Penel André, Guilbaud.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Bellegardien
Maire qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats
constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés
M. Charasson, Benistant, Lucas, Champey L., Bossanne, Lucien,
M. Lottet Marc, Champey H., M. Lottet J., Penel, Guilbaud.
dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Champey Henri le plus âgé des membres du conseil,
a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Benistant Raymond

Election du Maire.

Le Président, après avoir donné lecture des Articles 58, 59 et 62 du Code d'Administration communale, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article 58 du Code d'Administration communale.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire: bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral. Blanc	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	5
Ont obtenu M. Matras Yves	8
M. Penel André	2

M. Matras Yves ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Election de l'Adjoint.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Matras Yves élu Maire, à l'élection de l'adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire bulletins blancs	3
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	8
Majorité absolue	

Ont obtenu M. Charassin Gilbert 8

M. Charassin Gilbert ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Le Président a déclaré Monsieur Charassin Gilbert installé en qualité d'Adjoint. et ont signé les membres présents:

[Signature]
[Signature]
 Paul Achi
[Signature]
 Bostenne

M. Charassin
[Signature]
 M. Charassin
 M. Charassin

délibération
 3. 7-71- mo
 Vu à Val
 le 12 juil
 vu le 19
 vu le 19
 Commis
 impôts
 les nom
 ont les
 reconu
 directio
 Fiscar

dudit

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité, les délégués chargés de représenter la commune au sein des divers Syndicats dont elle est adhérente, ainsi que les délégués chargés de la gestion des diverses commissions communales :

Syndicat des Eaux de Rochegat. Damsom :

- Délégués titulaires : M^{rs} Mathias Yves, Charasson Gilbert, ~~Champey~~
- " suppléants : M^{rs} Mottet Jean, Mottet Marc.

Syndicat à vocation Multiple : (résultant délibération le 14.4.71)

- 1 - Délégués titulaires : M^{rs} Mathias Yves, Charasson Gilbert.
- 1 - " suppléants : ~~M^{rs} Champey Louis~~, Bossanne Louis.

Syndicat intercommunal d'Électrification de Beauregard Baret :

- Délégués titulaires : M^{rs} Mathias Yves, Charasson Gilbert.
- " suppléants : M^{rs} Doyon Jean, Bossanne Louis.

Commission des travaux :

- M^{rs} Champey Henri - Penel André - Bossanne Louis - Charasson Gilbert
Benistant Raymond.

Commission d'Aides Sociale :

M^{rs} Mottet Jean. Guilbaud Michel. Mottet Marc. Maun Pierre.

Commission Scolaire :

M^{rs} Champey Louis - Penel André - Charasson Gilbert - Benistant Raymond.

Commission de révision des listes électorales :

- Section de Beauregard : M^{rs} Mottet Marc.
- Section de Meymans : M^{rs} Champey Henri.
- Liste générale : M^{rs} Champey Louis.

Commission des Impôts :

- Commissaires titulaires : M^{rs} Champey Henri - Doyon Jean - Mathias Lucien - Delays Aimé - Champey Louis - Charasson Gilbert - Benistant Raymond - Faveron André - Guilbaud Michel - Bossanne Louis - Chabert Ernest - Marsanne Gaston
- Commissaires suppléants : M^{rs} Marcen Pierre - Mottet Jean - Mottet Marc - Penel André - Blache Jean - Vinay Paul - Gontard Fernand - Baret Louis - Villard André - Delays Joseph - Mottet Robert - Roinat André
- Contribuables propriétaires de bois :
Commissaires titulaires : M^{rs} Benistant Marc - Mathias Jean
" suppléants : M^{rs} Champey Marcel - Benistant Michel

délibération faite le
9.7.71 - moins M. Champey
M^{rs} à Valence le
12 juillet 71

vu le 19.4.71

vu le 19.4.71

Commission des
impôts
les noms soulignés
sont les personnes
reconnues par la
direction des services
fiscaux du 25.5.71

Contribuables habitants hors de la Commune ;

- commissaires titulaires : M^{rs} Simard Gaston, Chateaugay.
Beau Fernand Rochefort - Damson.

- Commissaires suppléants : Robin Albert, Chatillas St Jean.
Thezier Henri Jaillans.

Commission du Comité des Fêtes : délibération du 12 Avril 31

délégués du conseil Municipal : M^{rs} ^{Mottet Jean} Champney Henri - Mottet Marc.
Champney Louis - Benistant Raymond.

délégués du Comité des Fêtes : M^{rs} Matus Jean - Guibaud Maxime.

Delage Aimé

commissaires des Fleurs : voir page 194

15 Avril 1971

L'an mil neuf cent soixante et onze le quinze Avril
le C.M. de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Matus
Yves Maire, Présents M^{rs} : Charasson, Benistant, Champney d.
Penel, Bossanne, Maren, Mottet, Champney H. Mottet y. Guibaud

Après le renouvellement du C.M., M. le Maire, pour continuer
les travaux en cours du V.C. 1, demande l'autorisation de
signer les actes administratifs et toutes les pièces nécessaires
à cet élargissement.

Le C.M., après avoir délibéré,
Autorise, M. Matus Yves nouveau Maire, à signer toutes
les pièces concernant l'élargissement du V.C. 1. acquisitions
de terrains etc.

du dit.

M. le Maire lit au C.M. une lettre de M. le Directeur
Départemental de l'équipement, service immobilier, demandant
l'autorisation d'accepter une cession gratuite et à signer un
acte administratif pour le compte de la commune, en application
des dispositions du décret n° 68.837 du 24 septembre 1968.

M. le Maire explique que cette cession concerne M. Peysson
Anchi, celui-ci consent une cession gratuite à la commune
en vue de l'élargissement futur de la V.C. n° 2, d'une superficie
de 31 m² environ et au département en vue de l'élargissement du
C.D. 522, d'une superficie de 24 m² environ de terrain lui
appartenant.

Après avoir délibéré, le C.M.

Accepte cette cession gratuite,

* Un seul acte administratif pouvant être établi pour ces deux cessions,
le service immobilier se chargerait de régulariser la cession au profit de la commune
en même temps que celle du Département.

V. C. n° 1
Achat des terrains
Vu à Valence le
18 Mai 1971

Cession gratuite à
la Commune par
M. Peysson Anchi

Vu à Valence 10-6-71

Elargiss

V. C.

cession

à l'ind

Travaux

consécuti

Autorise M. P. Mlain à signer l'acte au nom de la Commune.

~~M. Charasson~~
~~Guilbaud~~
~~Champey~~
~~Paul Bossanne~~
~~Mottet~~
~~Moreau~~
~~Champey~~

28 Avril 1971

L'an mil neuf cent soixante et onze le vingt huit avril, le C.M. de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Matriug Yves. Présents: M. Charasson - Guilbaud. Benistant. Champey H. Pencl. Jean Bossanne - Mottet Jean. Moreau - Champey L. absent: M. Mottet Marc.

Elargissement
V.C. n°1
cession Cerclerat
Léona

M. Le Maire explique au Conseil, la proposition de M. Cerclerat Léona, concernant l'élargissement de la V.C. 1
M. Cerclerat demande qu'une murette soit construite à l'entrée de son chemin face au hangar de M. Matriug sur une longueur de 11 mètres. que son chemin d'accès soit élargi conformément aux accords du 27-4-71 en présence de M. Moreau Emerit - M. Le Maire - et M. P. Mlain.
M. Cerclerat Léona s'engage à donner gratuitement son terrain nécessaire à l'élargissement du V.C. 1, en échange des travaux ci-dessus.

Après avoir délibéré le C.M.

Accepte ces propositions à condition que la largeur de cette voie soit égale à tout l'élargissement du V.C. 1.

~~M. Charasson~~
~~Guilbaud~~
~~Champey~~
~~Paul Bossanne~~
~~Mottet~~
~~Moreau~~
~~Champey~~

- dudit -

M. Le Maire donne connaissance à l'Assemblée d'une circulaire préfectorale en date du 5 mars 1971 donnant toutes précisions sur la manière de procéder aux travaux de voirie consécutifs au rigoureux hiver 1970, subventionnés à 10% par le Ministère de l'Intérieur.

A cet effet M. l'Ingénieur TPE a établi l'inventaire des dommages causés à la voirie communale et rurale. Travaux de revêtement avec exécution d'emplois partiels à l'émulsion pour. 21.700 F.

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Travaux de voirie
consécutifs au froid

Vu les instructions données par la circulaire préfectorale du 5 mars 1971.

Accepte le devis présenté par M. l'ingénieur TPE s'élevant à la somme de 21.700 F. Ces travaux donneront lieu à un marché de gré à gré.

Sollicite du Ministère de l'Intérieur par l'intermédiaire de M. le Préfet la subvention de 10% sur les travaux projetés.

Décide la réalisation d'un prêt de 19.530 F. près de la Caisse des Dépôts et consignations pour compléter le financement de cette opération.

S'engage à voter au budget supplémentaire 1971 les crédits nécessaires.

12. dudit .

M. le Maire communique au Conseil une lettre de M. Doré demandant une augmentation sur son salaire de C. M. après avoir délibéré.

Salair Entretien des classes et Mairie Beauregard et Meymans
Salair du Donneur Civil.

Décide de fixer un salaire horaire pour l'entretien des classes de Beauregard et Meymans et de la Mairie. d'heure sera payée au SMIC et suivra les variations de celui-ci.

Vu Nr. 6-71 à Valence

- Classe de Beauregard : 120 H. par an.
- Classe de Meymans et Mairie : 160 H. par an.

Le Donneur Civil percevra une indemnité de 286 F. annuelle. soit 10% d'augmentation.

Ces augmentations prennent effet à compter du 1-1-71. Les crédits nécessaires seront prévus sur le budget supplémentaire.

Dudit

Commissions des Fleurs :

Commission des Fleurs

- Meymans : Mesdames Revol Gabrielle, Mathias Simone, Favon Hélène, Mrs Revol Fernand, Chatelet Georges, Lyonne Roger.
 - Beauregard Baret : Mesdame Mottet Rolande, Bodin Nicole, Doré Raymonde, Chabert Lucienne, Cassesse Régine, Fournat Florine.
- dudit .

Caisse Dépôt de laire Allocation Supplémentaire Approbation programmée 71 vu le 15-10-71

M. le Maire donne lecture d'une circulaire de M. le Préfet, invitant le Conseil à dresser le programme des travaux et acquisitions à réaliser pour l'amélioration du service scolaire, en vue de l'utilisation des fonds provenant de la Caisse

demande en voie du V.

Revi disto vu le à v

Refect Institut demand

De partementale " attribution de garantie " pour l'année 70-71.

Il propose le projet suivant :

Achat de livres et fournitures scolaires art. 607	250,00
Service des annuités d'emprunt art. 16. 671	1673,59
	<u>1923 59</u>

Le conseil après avoir délibéré,
 Approuve le programme ci-dessus, sollicite la participation de la Caisse Départementale pour les acquisitions et vote la participation communale normale.

~~Ullat~~ ~~Charasson~~ ~~Benistant~~ ~~Champey L.~~ ~~Champey H.~~ ~~Mottet M.~~ ~~Mottet J.~~ ~~Bossanne~~ ~~Morem~~ ~~Guilbaud~~ ~~Pend.~~
 9 juillet 1971 ~~Morem~~ ~~Guilbaud~~

L'an mil neuf cent soixante et onze le neuf juillet le C.M. de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Matus Yves, Maire.

Présents: M. Charasson, Benistant, Champey L., Champey H., Mottet M., Mottet J., Bossanne, Morem, Guilbaud, absent: Pend.

Après les gros travaux de reconstruction de la V.C.n°1 du village de Meymans au C.D. 125, d'une longueur de 3.246 m sur 6 m. de large.

M. le Maire propose de demander le classement de cette voie dans la voirie départementale.

Le C.M., vu les explications de Monsieur le Maire, sollicite l'agrément de Monsieur le Préfet de classer dans la voirie Départementale, le chemin communal n°1 sur une longueur de 3.246 mètres.

Dudit.

M. le Maire communique au conseil la circulaire de M. le Préfet, demandant de désigner des délégués pour former la commission administrative pour la révision des listes électorales.

Il propose :

Département de Meymans : M. Champey Henri
 " de Beauregard : M. Mottet Mars
 Délégué chargé de dresser la liste générale : M. Champey Louis
 Dudit

M. le Maire présente au conseil, la demande formulée, par Mme l'Institutrice de Meymans.

Refaire la porte d'entrée située au Nord, qui est en mauvais

ale du
 élevant
 en a
 iaire
 aux
 la Caisse
 ment
 crédits
 demande de classement
 en Voirie Départementale
 du V.C. n°1
 des
 ires.
 ions de
 F.
 1.1.71.
 et
 Revision
 listes électorales
 vu le 3-9-71
 à Valence
 avon
 ne Roges.
 Nicole,
 et Flamin
 e Préfet,
 et
 oluie,
 99

état, faire une seconde porte à la montée des escaliers.
Peindre et tapisser le hall et une chambre, poser un tapis de sol dans cette chambre.

M. le Maire, soumet au Conseil les devis :

devis de boiserie présenté par M. Roissard	1.421,43
devis de peintures, tapisserie, ect.. par M. Andolff	2.582,83
Total	4.004,26

Propose de solliciter une subvention du Fond Départemental scolaire.

Le C. M., après avoir délibéré :

Accepte les devis présentés par M. le Maire.

Sollicite une subvention du Fond Départemental Scolaire
les crédits nécessaires seront votés sur le budget supplémentaire.

M. Roissard
M. Andolff
M. Roissard
M. Andolff
M. Roissard
M. Andolff

5 septembre 1971

Election au Sénat

L'an mil neuf cent soixante et onze le 5 septembre à 8 heures
le C. M. de la commune, s'est réuni dans le lieu ordinaire
de ses séances, sous la Présidence de M. Matras Yves. Maire.
Etaient présents : M. Charasson Gilbert. Mottet M. Champey H.
Guilbaud. Benistant. Murem. Mottet J. Bossanne Louis.
Champey Louis. Penel.

Conformément aux dispositions de l'article R. 133 du Code
Electoral, le bureau a été constitué de M. Matras. Charasson.
Mottet Marc. Champey Henri. Guilbaud Michel, secrétaire
M. Benistant.

M. le Président a donné lecture :

- 1° Des articles transcrits ci-dessus du Code Electoral relatif à l'élection des Sénateurs.
- 2° Du décret fixant la date à laquelle les C. M. doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 26 septembre 1971 dans le département.
- 3° De l'arrêté préfectoral convoquant à cet effet les C. M.

Election d'un délégué

Le Président a invité le conseil à procéder, dans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué.

Chaque C. M., à l'appel de son nom a remis fermé, au Président

son bulletin de vote écrit sur papier blanc.
Le dépouillement de vote a commencé à 10 h. il a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletins blancs et nuls	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

A obtenu:

M. Mathias Yves 11 voix.
A réuni la majorité absolue et a été proclamé délégué:

M. Mathias Yves, né le 5.6.49 à Bourg de Peage qui a déclaré accepter le mandat d'élection des suppléants.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de 3 suppléants.
Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletins blancs et nuls	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu:

M. Charasson Gilbert 11 voix
- Champey Henri 11 -
- Benistant Raymond 11.

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés suppléants:

M. Charasson Gilbert, né le 7.6.32 à Romans qui a déclaré accepter le mandat
- Champey Henri, né le 15.8.99 à Beauzeuil B¹
- Benistant Raymond, né le 20.9.46

La séance a été levée à onze heures.

(Signatures)
 Mathias Yves
 Charasson Gilbert
 Champey Henri
 Benistant Raymond
 Mottet
 Mottet
 Mottet
 Mottet

16 Septembre 1971

L'an mil neuf cent soixante et onze le 16 Septembre à 20 h. 30, le C.M. de la commune, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Mathias Yves Maire.

étaient présents: M. Charassin, Champrey L., Silvein, Mottet J., Bossanne, Champrey H., Mottet M., absents: Guilbaud Michel (excusé), Penel, Benistant.

Le C.M.: après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1970 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte d'administration dressé par le Maire accompagné du compte de gestion du receveur.

compte administratif
1970

Considérant que M. Mathias, maire a normalement administré pendant le cours de l'exercice 1970, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'adonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget 1970, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes:

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	deficits	Excédents	mandats émis	Titre émis	Deficits	Excédents
Section ordinaire		48.623,31	105.518,45	143.316,50		86.921,66
" section annexe	2.627,55		40.455,18	37.950,00	11.832,73	
total	2.627,55	48.623,31	145.673,63	181.266,80	11.832,73	86.921,66

compte de gestion

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Declare toutes les opérations de l'exercice 1970, définitivement closes et les crédits annulés.

- dudit -

Le C.M.: après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1970 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 70

Saluaire
de c
V. le
à

celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
 Considérant: que toutes les opérations paraissent régulières.
 Délibère:

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1-1-70 au 31-12-70, y compris celles relatives à la journée complémentaire fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion.

Saldes au début de la gestion	Opérations constatées au cours de la gestion		Solde à la clôture de la gestion			
	Débiteurs	Credités	Débit	Credit		
classe 1-2	3.045.217,41	3.035.589,86	280.845,27	278.640,09	3.231.749,62	3.219.916,89
- 4	58.050,55	85.048,92	118.759,67	103.869,40	8.666,03	20.774,13
- 5	65.994,13		496.911,36	475.708,46	87.197,03	
- 6,7,8		48.623,31	105.518,45	143.816,80	105.018,45	191.940,11
Totaux	3.169.262,09	3.169.262,09	1.002.034,75	1.002.034,75	3.432.631,13	3.432.631,13

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 70, arrêté comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et des budgets annexes:

Résultats à la clôture de l'exercice précédent	Opérations de l'exercice		Résultats à clôture exercice			
	Déficits	Excédents	mandats émis	titres émis		
section ordinaire		48.623,31	105.518,45	143.816,80		86.921,66
- extraordinaire	9.627,55		40.155,18	37.950,-	11.832,73	
Totaux	9.627,55	48.623,31	145.673,63	181.766,80	11.832,73	86.921,66

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives arrêté les opérations de cette comptabilité comme suit:

total des soldes repris au début de la gestion	82,00
total des opérations constatées au cours de la gestion	5250
total des soldes à la clôture de la gestion	134,50

4°) Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1970 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part: 71
 d'audit.

M. Peillain communique au Conseil une lettre de Mme Baret Gerant de la cabine téléphonique à Beauvegard, demandant une augmentation sur son salaire.

de C. M. après avoir délibéré,
 Décide de fixer un salaire annuel de 770,00 soit 10% d'augmentation et ce aux deux gerants de cabine.
 Cette augmentation prendra effet à compter du 1^{er} juillet 1971 des crédits nécessaires sont prévus sur le budget.

Salaire Gerant de cabine
 de cabine
 V. le 27. Sept. 71
 à Valence

Installation d'une
pacherie.

demande de M. Vinay Paul

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal, le dossier de commodo et incommodo demandé par M. Vinay Paul, en vue d'installer une pacherie.

de C. M. après avoir délibéré.

Donne un accord favorable pour la construction de cette pacherie.
- dudit -

M. le Maire rappelle au C.M. l'intérêt qu'il y aurait à prévoir les travaux de construction d'un collecteur d'égout et d'une station d'épuration pour desservir le village de Meymans.

demande de concours
financier du Ministère
de l'Agriculture;

Confie l'étude et la
surveillance des travaux

au Service de l'Équipement
à Valence

le 28.10.71

de C.M. adoptant le principe de ces travaux, le Maire expose que la subvention éventuelle est accordée par le Ministère de l'Agriculture.

En application des textes réglementaires et, notamment de la circulaire n° 4034 du 6 juillet 1967 il est nécessaire que la commune :

- demande le concours financier du Ministère de l'Agriculture et l'établissement d'un programme de travaux;

- choisisse le technicien qui sera chargé de l'étude du projet définitif et de la direction des travaux afin que puisse s'instaurer entre ce technicien et la Direction Départementale de l'Agriculture la conférence réglementaire après étude du programme des travaux.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1) - demande le concours financier du Ministère de l'Agriculture pour le subventionnement des travaux de construction d'un réseau d'assainissement dans l'agglomération de Meymans.

2) - demande l'établissement par la Direction Départementale de l'Agriculture d'un programme de travaux en application de l'arrêté ministériel du 31 juillet 1934.

3) - décide de confier l'étude du projet définitif et la direction des travaux au service des Ponts et Chaussées (Direction Départementale de l'Équipement à Valence)

Cette dernière mission, qualifiée de "Travaux Neufs" au terme de l'article 5 bis de l'arrêté interministériel du 13 Avril 1961, s'exercerait dans les conditions définies par la loi n° 45-1530 du 29.9.48 et l'arrêté

ex à Proj le 13.10.71